

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE GRANDE-VALLÉE TENUE LE 7 AVRIL 2026 À 18 h 30
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE NOËL RICHARD**

Sont présents les conseillers

Mesdames : Karine Fournier et Sabrina Chouinard

Messieurs : Thierry Ratté, Sylvain Bouchard et Bermans Minville

Tous membres dudit conseil et formant quorum.

Assistent également à la séance, mesdames Ghislaine Bouthillette, directrice générale et greffière-trésorière et Martine Hubert, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

Il est certifié par la greffière-trésorière que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil dans les délais légaux, le tout conformément à la Loi.

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance
2. Embauche d'un nouveau chef des travaux publics
3. Avis de motion de la présentation d'un projet de règlement numéro 2006-08-35
4. Entente relative à la gestion d'un contrat d'intégration au travail pour monsieur Jean-Bernard Minville
5. Proposition d'honoraires pour la réalisation d'un visuel de la future rue du Couvent
6. Période de questions
7. Levée de la séance

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Noël Richard, maire ayant constaté qu'il y a quorum, déclare la séance ouverte à 18 h 30 et souhaite la bienvenue à tous.

**2. EMBAUCHE D'UN NOUVEAU CHEF DES TRAVAUX PUBLICS
Résolution n° : 2026-073**

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'affichage du poste de chef des travaux publics nous avons reçu trois candidatures;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la résolution n° 2026-045, le comité a analysé les candidatures et assuré un processus d'embauche juste et équitable;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande la candidature de monsieur Patrick Poitras au poste de chef des travaux publics pour un poste permanent;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Poitras détient les compétences pour le poste et qu'il a été informé des conditions d'embauche et s'en montre satisfait;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Poitras détient un permis de conduire de classe 5 seulement;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Dominic Lamy peut demeurer en poste pour le transfert de connaissances et comme opérateur de machinerie requérant la classe 3;

En conséquence, après discussion, il est proposé par Bermans Minville et résolu à l'unanimité des élus présents :

QUE monsieur Patrick Poitras soit embauché comme chef d'équipe aux travaux publics;

QUE le début d'emploi de monsieur Poitras se fasse le 4 mai 2026, avec une période de probation de six mois;

QUE monsieur Poitras doive entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention de son permis de conduire de classe 3, lequel doit être obtenu au plus tard le 30 septembre 2026;

QUE monsieur Lamy demeure en poste le temps nécessaire au transfert de connaissances et comme opérateur de camions;

QUE monsieur le maire et madame la directrice générale soient autorisés à formuler et signer l'entente relative aux conditions de travail de monsieur Poitras, conformément aux directives du conseil municipal.

3. AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-08-35

Résolution n° : 2026-074

Je, soussigné, Sylvain Bouchard, conseiller, donne avis de motion à l'effet que sera présenté en vue de son adoption à une séance ultérieure de ce conseil, le règlement numéro 2006-08-35 visant à retirer la note N. 2 de l'annexe 1 – Grille de spécifications du règlement de zonage numéro 2006-08 pour la zone 25 HB.

4. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'INTÉGRATION AU TRAVAIL DE JEAN-BERNARD MINVILLE

Résolution n° : 2026-075

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'intégration au travail de monsieur Jean-Bernard Minville arrive à échéance et que le conseil municipal et l'employé expriment le désir de le renouveler;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des conditions de renouvellement de l'entente;

En conséquence, après discussion, il est proposé par Karine Fournier et résolu à l'unanimité des élus présents :

QUE le renouvellement du contrat d'intégration au travail de monsieur Jean-Bernard Minville soit demandé à Emploi-Québec;

QUE la durée de l'entente soit de 52 semaines à compter du 12 avril 2026 à raison de 25 heures par semaine au taux horaire actuel de monsieur Minville;

QUE la Municipalité de Grande-Vallée accepte la responsabilité du projet Contrat d'intégration au travail pour l'année 2026-2027;

QUE madame Ghislaine Bouthillette, directrice générale, soit autorisée au nom de la Municipalité de Grande-Vallée à signer tout document officiel concernant le projet et ce avec le gouvernement du Québec;

QUE la Municipalité de Grande-Vallée s'engage par son représentant à couvrir tous coûts dépassant la contribution allouée par le gouvernement du Québec, dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

5. PROPOSITION D'HONORAIRES POUR LA RÉALISATION D'UN VISUEL DE LA FUTURE RUE DU COUVENT

Résolution n° : 2026-076

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu un plan d'arpentage de monsieur Gérard Joncas, arpenteur-géomètre, pour une portion de la rue du Couvent;

CONSIDÉRANT QUE le prolongement de la rue est prévu avec la même largeur que la partie actuelle, soit 20 pieds et que cette situation oblige une circulation à sens unique seulement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite avoir un visuel en 2D pour mieux se représenter les lieux tels que proposés par monsieur Joncas;

En conséquence, après discussion, il est proposé par Sabrina Chouinard et résolu à l'unanimité des élus présents :

QUE la Municipalité fasse appel à la firme de services d'architecture Tech-Plan inc. pour tracer et coordonner un visuel aérien 2D en couleur de la future rue du Couvent;

QUE les frais de 1 241,73 \$, taxes incluses, liés à la réalisation de ce visuel soient assumés par la Municipalité.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'assiste à la séance.

**7. LEVÉE DE LA SÉANCE
Résolution n° : 2026-077**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

Il est proposé par Karine Fournier et résolu à l'unanimité des élus présents :

QUE le conseil de la municipalité de Grande-Vallée lève la séance extraordinaire à 18 h 35.

Noël Richard
Maire

Ghislaine Bouthillette
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Noël Richard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.